

Mode d'emploi

## **Consignes de sécurité AMACS**

Code N° 99-94-0447 F

Édition : 10/2025



|          |                                                                 |           |
|----------|-----------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>À propos de ce mode d'emploi.</b>                            | <b>1</b>  |
| 1.1      | Structure des consignes de sécurité                             | 2         |
| 1.2      | Documentation des fournisseurs                                  | 2         |
| <b>2</b> | <b>Sécurité.</b>                                                | <b>3</b>  |
| 2.1      | Consignes générales de sécurité                                 | 3         |
| 2.2      | Responsabilité de l'exploitant.                                 | 4         |
| 2.3      | Qualifications du personnel                                     | 5         |
| 2.4      | Équipement de protection individuelle                           | 5         |
| 2.5      | Remplacement/Réparation                                         | 5         |
| 2.6      | Utilisation conforme.                                           | 5         |
| 2.7      | Consignes de sécurité pour l'utilisation du matériel électrique | 7         |
| 2.8      | Consignes de sécurité spécifiques à l'installation              | 7         |
| 2.9      | Consignes de sécurité lors de l'utilisation du logiciel         | 8         |
| 2.9.1    | Commande automatique des entraînements et des appareils         | 8         |
| 2.9.2    | Mots de passe                                                   | 8         |
| 2.9.3    | Armoire de distribution.                                        | 8         |
| 2.9.4    | Alarmes                                                         | 9         |
| 2.9.5    | Accès à distance                                                | 9         |
| 2.10     | Protection des animaux.                                         | 10        |
| 2.10.1   | Additifs dans le bâtiment                                       | 10        |
| <b>3</b> | <b>Démontage et élimination</b>                                 | <b>11</b> |



# 1 À propos de ce mode d'emploi

Pour garantir une utilisation sûre et conforme, suivez ces instructions.

Conservez-les en vue d'une utilisation ultérieure.

Il relève de votre responsabilité de fournir les instructions nécessaires aux personnes qui ne sont pas familiarisées avec le contenu de ce mode d'emploi. De même, vous êtes tenu d'attirer l'attention sur les infractions et leurs conséquences éventuelles.

Ces personnes doivent avoir accès à tout moment à ce mode d'emploi. Par conséquent, il est impératif de toujours conserver ce mode d'emploi à proximité immédiate de l'installation.

Respectez impérativement les consignes de sécurité indiquées !

Il est possible de commander une copie de ce mode d'emploi auprès de **Big Dutchman** en cas de dommage ou de perte.

Ce mode d'emploi est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Sans autorisation préalable, les informations et plans contenus ne doivent être ni reproduits, ni utilisés de manière abusive, ni portés à connaissance de tiers.

Le contenu peut être modifié sans préavis.

Si vous trouviez des erreurs ou informations imprécises, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous en informer.

Toutes les marques mentionnées ou représentées graphiquement dans le texte sont des marques de fabrique de chaque propriétaire et reconnues comme protégées.

© Copyright 2025 by **Big Dutchman**

## En cas de demande de précisions, veuillez contacter :

Big Dutchman International GmbH , Boîte Postale 1163, 49360 Vechta, Allemagne,  
Téléphone : +49 4447 8010, Fax : +49 4447 801237

E-mail : [big@bigdutchman.de](mailto:big@bigdutchman.de), site Web : [www.bigdutchman.de](http://www.bigdutchman.de)

## 1.1 Structure des consignes de sécurité

### **DANGER !**

Un **danger immédiat** qui, s'il est ignoré, entraînera **certainement** des blessures graves ou la mort.

### **AVERTISSEMENT !**

Un **danger potentiel** susceptible d'entraîner des blessures graves, voire mortelles, en cas de non-respect.

### **ATTENTION !**

Un danger qui, s'il est ignoré, peut entraîner des blessures légères à modérées.

### **AVIS !**

Une mise en garde contre **d'éventuels** dommages matériels ou environnementaux, doit être prise en compte afin d'éviter des dommages.

## 1.2 Documentation des fournisseurs

La documentation des fournisseurs comprend toutes les instructions relatives aux composants livrés par **Big Dutchman**, mais qui n'ont pas été fabriqués par **Big Dutchman**, comme par ex. des moteurs. En règle générale, cette documentation accompagne le composant. Si elle est absente ou n'est pas disponible dans la langue du pays concerné, veuillez la demander auprès de **Big Dutchman**.

Les instructions de la documentation des fournisseurs doivent impérativement être respectées !

## 2 Sécurité

### 2.1 Consignes générales de sécurité

Utilisez uniquement des outils appropriés et observez les règles de prévention des accidents en vigueur sur le site.

Respectez les directives des entreprises d'approvisionnement en eau et énergie.



#### **AVERTISSEMENT !**

Risque d'électrocution et de court-circuit lors de travaux sur l'installation !

- ▶ Avant tout entretien : désactivez l'interrupteur principal et sécurisez-le contre toute remise en marche.
- ▶ Apposez un panneau d'avertissement.
- ▶ Il est interdit de toucher ou d'utiliser des composants électriques à découvert.
- ▶ Après des travaux : contrôlez les dispositifs de sécurité et de fonctionnement.



#### **DANGER !**

Danger de mort en cas de manipulation des dispositifs de sécurité !

- ▶ Ils ne doivent en aucun cas être démontés ou désactivés.
- ▶ En cas de défaut : arrêtez immédiatement l'installation, verrouillez l'interrupteur principal, réparez le dommage
- ▶ Avant la mise en service : tous les dispositifs de sécurité doivent être opérationnels.



#### **AVERTISSEMENT !**

Risque de trébucher et endommagements possibles en raison de pièces qui traînent !

- ▶ Ne déposez pas d'objets (par ex. outils, pièces de rechange) sur ou autour de l'installation.
- ▶ Les pièces dispersées dans/sur les composants peuvent gravement endommager l'installation.
- ▶ Avant la mise en service : retirez toutes les pièces éparses.



#### **DANGER !**

Danger dû à l'eau qui s'écoule sur les pièces conductrices de courant !

- ▶ Coupez l'électricité et l'eau.
- ▶ Sécurisez la zone concernée avant de pouvoir y entrer.



**AVIS !**

Les tuyaux, les joints et les canalisations non étanches peuvent causer des dommages sur la construction et détériorer les systèmes électriques en provoquant des courts-circuits.

- Vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuites afin d'éviter les dommages et les courts-circuits.

**AVERTISSEMENT !**

Accès interdit aux enfants - risque de blessure en raison de distances de sécurité insuffisantes, même en cas de surveillance.

**DANGER !****Lors de l'entretien des entraînements :**

- Mettez le commutateur H-0-A sur "0".
- Coupez le disjoncteur-protecteur.
- Actionnez l'arrêt d'urgence (si disponible).
- Informez les personnes concernées et les personnes autorisées à accéder à distance à la maintenance !
- Désactivez ou sécurisez l'accès à distance pendant la maintenance

## 2.2 Responsabilité de l'exploitant

L'exploitant a l'**obligation légale** d'assurer la sécurité du personnel ainsi que de toutes les **personnes extérieures à l'entreprise** - comme les visiteurs ou les vétérinaires - et de respecter toutes les prescriptions en vigueur en matière de sécurité, de prévention des accidents et de protection de l'environnement dans la zone d'utilisation de l'installation.

L'exploitant doit notamment veiller à ce que :

- les responsabilités en matière d'utilisation, d'entretien et de nettoyage soient clairement définies.
- le personnel ainsi que les personnes extérieures à l'entreprise qui interviennent sur l'installation disposent de l'équipement de protection individuelle requis.
- l'installation soit exclusivement utilisée conformément à sa destination.
- l'installation fonctionne toujours dans un état technique irréprochable et qu'elle soit entretenue régulièrement.



- le personnel ainsi que les personnes externes à l'entreprise aient reçu les instructions nécessaires pour utiliser l'installation en toute sécurité.
- un mode d'emploi soit disponible pour l'installation.

## 2.3 Qualifications du personnel

Seules des personnes qualifiées et fiables peuvent travailler sur l'installation. Les personnes dont la capacité de réaction est altérée - par exemple par l'alcool, les drogues ou les médicaments - ne sont pas autorisées à travailler sur l'installation. L'exploitant est responsable du personnel qu'il emploie. **Big Dutchman** décline toute responsabilité pour les dommages causés par un personnel insuffisamment qualifié.

## 2.4 Équipement de protection individuelle

### **AVERTISSEMENT !**

Les mesures de protection sont obligatoires pour tous les travaux réalisés sur l'installation !

- ▶ Portez des vêtements de travail ajustés, près du corps ainsi que des chaussures de sécurité.
- ▶ Utilisez des gants et des lunettes de protection si nécessaire.
- ▶ Ne portez pas de vêtements amples ou de bijoux.
- ▶ Attachez les cheveux longs.
- ▶ Portez un casque de protection lors des travaux effectués sous l'installation.

## 2.5 Remplacement/Réparation

### **ATTENTION !**

Utilisez uniquement des pièces de rechange d'origine Big Dutchman ! Les composants qui ne sont pas d'origine peuvent entraîner des risques pour la sécurité et fausser les valeurs de mesure, comme la température, par exemple.

- ▶ Les pièces de tiers ou les modifications peuvent entraîner des risques pour la sécurité.

## 2.6 Utilisation conforme

Le logiciel sert à commander les composants du bâtiment.

- Utilisation uniquement dans le cadre prévu.

- Toute utilisation non conforme entraîne l'exclusion de la responsabilité.
- Les consignes de fonctionnement, d'entretien et de montage doivent être respectées.
- Aucune modification arbitraire du matériel ou du logiciel n'est autorisée.

## 2.7 Consignes de sécurité pour l'utilisation du matériel électrique

### **DANGER !**

Les travaux sur les composants électriques ne doivent être effectués que par des électriciens qualifiés !

- ▶ Respectez les normes telles que EN 60204, DIN VDE 0100/0113/0160.
- ▶ Danger de mort si des éléments sont ouverts - interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### **AVIS !**

Ne montez pas les appareils de contrôle directement dans le bâtiment, mais dans la salle de service afin d'éviter la corrosion due par exemple, aux gaz d'ammoniac.

## 2.8 Consignes de sécurité spécifiques à l'installation

### **ATTENTION !**

**Le logiciel contrôle automatiquement différents composants du bâtiment.**

- ▶ Prenez les mesures de sécurité appropriées avant de travailler.

### **AVIS !**

**Respectez les manuels des composants commandés - en particulier les consignes de sécurité !**

## 2.9 Consignes de sécurité lors de l'utilisation du logiciel

### 2.9.1 Commande automatique des entraînements et des appareils

#### **AVERTISSEMENT !**

##### **Danger de mort dû à des appareils qui se mettent en marche automatiquement !**

- ▶ Aucune partie du corps ne doit entrer en contact avec les parties mobiles de l'installation.
- ▶ Ne mettez pas des vêtements dans les pièces en rotation, même si elles sont à l'arrêt.
- ▶ Portez un équipement de protection !
- ▶ Ne restez jamais sous des composants de l'installation pouvant s'abaisser automatiquement.

### 2.9.2 Mots de passe

L'utilisation de l'installation, que ce soit avec l'ordinateur ou par maintenance à distance, ne peut être effectuée que par des personnes **autorisées** . L'exploitant **doit** s'assurer que tout accès non autorisé est exclu.

#### **AVIS !**

##### **Protection par mot de passe pour les entrées sensibles dans le logiciel.**

- ▶ Ne divulguez pas les mots de passe à des personnes non autorisées.
- ▶ Conservez ces données dans un lieu sûr et protégé.
- ▶ Sans le droit USERMANAGEMENT, aucune restauration n'est possible.

#### **ATTENTION !**

Une utilisation non conforme par des personnes non autorisées peut mettre en danger les personnes et les animaux.

### 2.9.3 Armoire de distribution

#### **AVIS !**

##### **Respectez les documents qui accompagnent l'armoire de commande !**

- ▶ Les consignes de sécurité doivent impérativement être respectées.

## 2.9.4 Alarmes

### **AVERTISSEMENT !**

**Le logiciel ne remplace pas les installations d'urgence ou de sécurité !**

- ▶ Les alarmes permettent de détecter les problèmes à un stade précoce.
- ▶ N'ignorez pas une alarme et vérifiez la cause.
- ▶ Les alarmes doivent être activées par défaut.
- ▶ La désactivation des alarmes relève de la responsabilité de l'exploitant.

### **DANGER !**

**La désactivation peut mettre en danger les personnes !**

- ▶ Désactivez uniquement l'alarme à condition qu'aucune fonction de sécurité se soit concernée.

## 2.9.5 Accès à distance

### **AVERTISSEMENT !**

**La responsabilité incombe à l'utilisateur - une commande à distance inappropriée peut être dangereuse.**

- ▶ Les réglages critiques ne doivent être modifiés que sur place.
- ▶ Utilisez l'accès à distance uniquement pour le diagnostic ou l'assistance.
- ▶ Des problèmes techniques peuvent empêcher la commande à distance.
- ▶ Avant toute action à distance, informez toujours le personnel sur place.

L'accès à distance permet de commander le logiciel à distance.

## 2.10 Protection des animaux

Le bien-être des animaux est la priorité absolue. Le logiciel favorise des conditions d'élevage optimales, mais ne remplace pas la responsabilité de l'homme

### **AVIS !**

**Par conséquent, veuillez tenir compte des points suivants :**

- ▶ Le climat, l'alimentation et l'éclairage doivent être commandés de manière adaptée aux animaux.
- ▶ Les contrôles sur place restent indispensables en cas d'automatisation.
- ▶ Les alarmes et les avertissements doivent être pris au sérieux et vérifiés rapidement.
- ▶ En cas de problème technique, une intervention manuelle est nécessaire immédiatement.
- ▶ Toutes les exigences en matière de bien-être animal (par exemple, température, qualité de l'air, éclairage) doivent toujours être respectées.

### **DANGER !**

**Une utilisation inappropriée du logiciel ou une négligence peut nuire au bien-être animal.**

### 2.10.1 Additifs dans le bâtiment

#### **ATTENTION !**

**Lors de l'utilisation d'additifs (par exemple, additifs alimentaires, désinfectants), il convient de tenir compte des points suivants :**

- ▶ N'utilisez que des substances autorisées
- ▶ Respectez strictement le dosage
- ▶ Vérifiez les interactions
- ▶ Pas de contamination de la nourriture ou de l'eau
- ▶ Respectez les instructions du logiciel et contrôlez régulièrement les fonctions
- ▶ Portez un équipement de protection individuelle
- ▶ **En cas de dysfonctionnement ou d'incertitude : arrêtez immédiatement l'application et contactez le personnel spécialisé !**

### 3 Démontage et élimination

#### **AVIS !**

Seule une personne qualifiée est autorisée à effectuer le démontage.

L'exploitant est responsable de l'élimination de l'installation à la fin de sa durée de vie. Les dispositions légales concernant l'élimination en vigueur à cette date doivent être respectées.

#### **AVIS !**

En cas d'élimination incorrecte, l'environnement peut être pollué.

- ▶ Éliminez l'installation et les pièces détachées de façon appropriée !
- ▶ Chargez une entreprise spécialisée de l'élimination, si nécessaire.

#### **AVIS !**

Lors du démontage, observez les consignes de sécurité spécifiques à l'installation.